

---

# CONDITIONS DE VIE

---

**Salaires, revenus et pauvreté**

**Localisation et logement**

**Modes de vie**

## 5.1 SALAIRES

En 2002, le salaire net mensuel moyen des immigrés s'élève à 1 300 euros, contre 1 500 euros pour les non-immigrés. Les immigrés sont deux fois plus nombreux parmi les 10 % des salariés les moins bien rémunérés que parmi les 10 % des salariés les mieux payés (10,3 % contre 5,7 %).

Ces écarts de salaires tiennent en partie au type d'emploi que les immigrés exercent : ils sont plus nombreux à travailler à temps partiel, notamment les femmes. Ainsi, le salaire moyen des femmes immigrées est inférieur de 17 % à celui des femmes non immigrées. Il n'est inférieur que de 12 % pour les salariées à temps plein mais de 22 % pour les salariées à temps partiel. Les femmes immigrées occupent, en effet, plus souvent des emplois de services aux particuliers, emplois qui se caractérisent par un nombre d'heures travaillées particulièrement faible.

En dehors de l'effet du temps partiel, les différences de salaires résultent principalement de la sur-représentation des immigrés dans les emplois à faible rémunération et non d'écarts

de salaire à caractéristiques identiques du travailleur et de l'emploi. Ainsi, parmi les ouvriers qualifiés à temps complet, le salaire moyen des hommes immigrés est très voisin de celui des non-immigrés de même qualification ; il est même supérieur pour les ouvriers non qualifiés. Le salaire moyen des ouvrières immigrées non qualifiées n'est inférieur que de 3 % à celui des non-immigrées de même qualification. De la même manière, le salaire moyen des immigrés ayant atteint le niveau du collège, du BEP ou du CAP est proche de celui de leurs homologues non immigrés : il est inférieur de 3 % alors que l'écart est de 10 % tous niveaux d'études confondus.

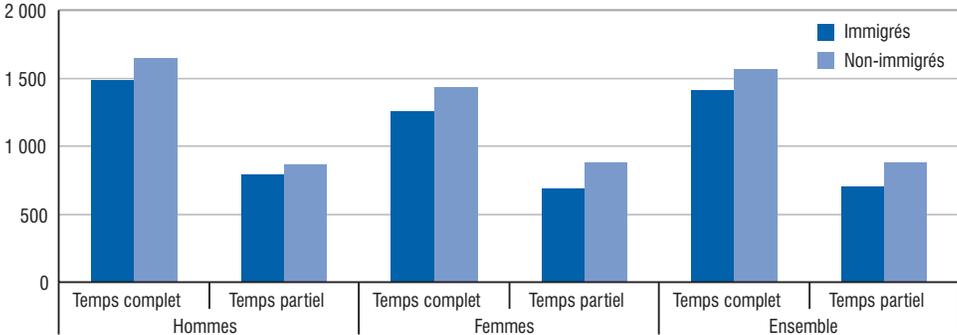
Le salaire moyen des immigrés originaires de Turquie est le plus bas, celui des immigrés nés en Afrique lui est légèrement supérieur. Les immigrés venus d'Europe, hors Portugal, ont les salaires les plus élevés. Ici encore, les différences de salaires sont dues aux différences dans les emplois occupés et aux caractéristiques propres des immigrés comme le sexe, l'âge ou le diplôme.

### POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés », *Insee Première*, n° 717.

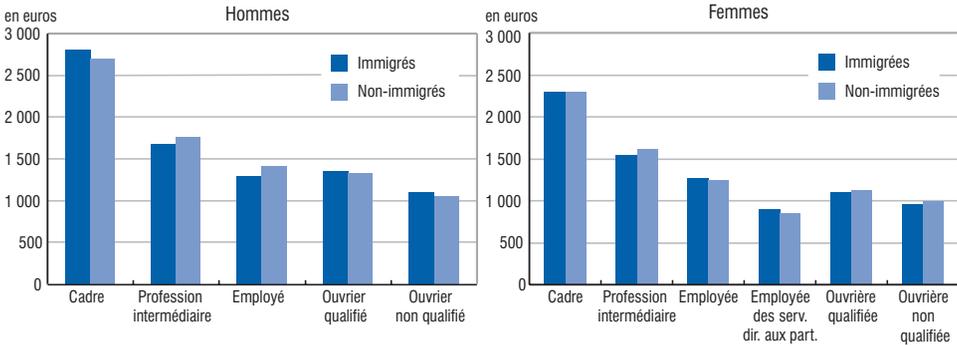
1 - Salaire net mensuel moyen

en euros



Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

2 - Salaire net mensuel moyen des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle

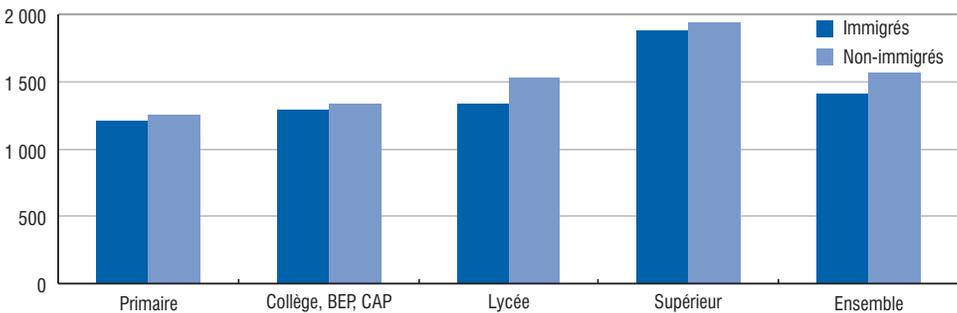


Champ : salariés à temps complet.

Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

3 - Salaire net mensuel moyen des salariés à temps complet par niveau d'études

en euros



Champ : salariés à temps complet.

Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

## 5.2 REVENUS ET PAUVRETÉ MONÉTAIRE

En 2001, le revenu initial des ménages immigrés s'élève à 20 200 € contre 29 600 € pour les ménages non immigrés. Les revenus d'activité constituant l'essentiel du revenu initial des ménages (74 % pour les ménages immigrés et 69 % pour les ménages non immigrés), ces différences s'expliquent en grande partie par la situation sur le marché du travail et la nature des emplois occupés. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière, les écarts sont atténués, mais demeurent en raison notamment du moindre apport du salaire du conjoint au revenu des ménages d'immigrés : les ménages immigrés perçoivent des revenus inférieurs de 16 % à ceux des ménages non immigrés (contre 32 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues).

Après redistribution, c'est-à-dire après versement des prestations sociales et prélèvement des impôts directs, les écarts de revenus sont moindres : le **revenu disponible** des ménages immigrés est inférieur de 20 % à celui des ménages non immigrés. Les prestations sociales forment une part importante du revenu des ménages immigrés : 14 % contre 5 % pour les ménages non immigrés. Ceci s'explique par leur situation sociale et familiale. Le versement des prestations est en effet conditionné à une situation particulière, par exemple la présence d'enfants ou les conditions de logement, et/ou est fonction des ressources du ménage. Parmi les 20 % des ménages ayant

les plus bas revenus, la part des prestations sociales dans le revenu disponible s'élève à 27 % (36 % quand ceux-ci sont des ménages immigrés et 26 % quand il s'agit de ménages non immigrés).

Le **niveau de vie** des ménages immigrés, mesuré par le revenu disponible par unité de consommation (notion qui tient compte de la taille de la famille), est inférieur de 26 % à celui des ménages non immigrés. Les ménages immigrés sont six fois plus nombreux parmi les 10 % des ménages ayant les plus bas niveaux de vie que parmi les 10 % des ménages les plus aisés (23,8 % contre 3,4 %).

En 2001, 6,2 % des ménages vivent en dessous du seuil de **pauvreté** (602 € par mois pour une personne seule), soit près de 3,6 millions de personnes ; 15 % des ménages immigrés sont dans ce cas, et plus de 20 % quand la personne de référence est originaire du Maghreb ou de Turquie. Les ménages pauvres sont formés de couples avec enfants (52 %) ou de personnes seules (18 %) souvent âgées. Parmi les ménages immigrés, sept ménages pauvres sur dix sont des couples avec enfants et seuls 8 % sont des personnes seules. Ces deux formes de pauvreté se retrouvent au sein des ménages immigrés pauvres : 28 % de ceux dont la personne de référence est native d'un pays d'Europe sont des personnes seules et 80 % des ménages dont la personne de référence est venue du Maghreb sont des couples avec enfants.

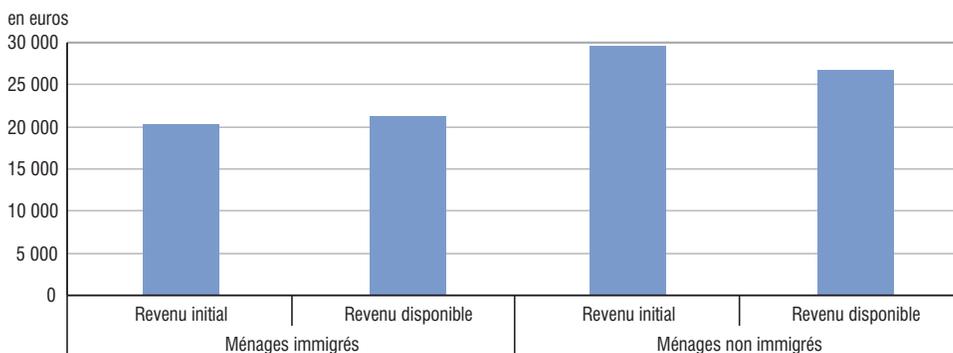
### DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage immigré (resp. non immigré)** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés).
- ✓ **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (*uc*). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 *uc* au premier adulte du ménage, 0,5 *uc* aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 *uc* aux enfants de moins de 14 ans.
- ✓ **Revenu initial** : revenu avant prestations et impôts dans lequel a été réintégré la CSG déductible.
- ✓ **Revenu avant impôts** : revenu initial augmenté des prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux).
- ✓ **Revenu disponible** : revenu avant impôts diminué des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et contributions sociales).
- ✓ **Pauvreté monétaire** : un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du revenu médian. Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage pauvre.

### POUR EN SAVOIR PLUS

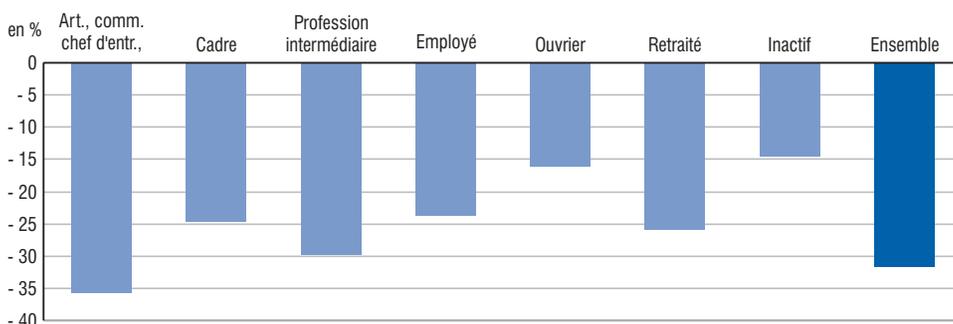
- ✓ Hourriez J.-M. (2003), « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première*, n° 916.

## 1 - Revenu initial et revenu disponible par an



Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

## 2 - Écart de revenu initial des ménages immigrés avec le revenu initial des ménages non immigrés



Lecture : le revenu initial des ménages immigrés est inférieur de 32 % à celui des ménages non immigrés.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

## 3 - Pauvreté monétaire

|                             | en %                     |                            |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|
|                             | Part des ménages pauvres | Part des personnes pauvres |
| Ménages immigrés            | 15,0                     | 18,0                       |
| <i>dont Europe</i>          | 9,5                      | 8,3                        |
| <i>Maghreb</i>              | 22,6                     | 27,3                       |
| <i>Autres pays</i>          | 16,0                     | 18,0                       |
| Ménages non immigrés        | 5,6                      | 5,1                        |
| <b>Ensemble des ménages</b> | <b>6,2</b>               | <b>6,2</b>                 |

Lecture : 15 % des ménages immigrés sont considérés comme pauvres. 18 % des personnes vivant dans un ménage immigré appartiennent à un ménage pauvre.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

## 4 - Structure familiale des ménages pauvres

|                             | en %           |                       |                    |                       |          |            |
|-----------------------------|----------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|----------|------------|
|                             | Personne seule | Famille monoparentale | Couple sans enfant | Couple avec enfant(s) | Autre    | Ensemble   |
| Ménages immigrés            | 26             | 12                    | 13                 | 48                    | 2        | 100        |
| <i>dont Europe</i>          | 53             | 8                     | 18                 | 19                    | 2        | 100        |
| <i>Maghreb</i>              | 15             | 11                    | 11                 | 61                    | 1        | 100        |
| <i>Autres pays</i>          | 13             | 17                    | 9                  | 59                    | 2        | 100        |
| Ménages non immigrés        | 49             | 14                    | 13                 | 23                    | 1        | 100        |
| <b>Ensemble des ménages</b> | <b>43</b>      | <b>13</b>             | <b>14</b>          | <b>29</b>             | <b>1</b> | <b>100</b> |

Champ : ménages pauvres.

Lecture : 26 % des ménages immigrés pauvres sont constitués d'une personne seule.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

## 5.3 LOCALISATION DES IMMIGRÉS EN FRANCE

Les immigrés venus pour travailler ont souvent été embauchés dans l'industrie et ont donc majoritairement peuplé les **villes** où leurs familles les ont rejoints. En 1999, les immigrés sont deux fois plus nombreux que le reste de la population à vivre dans l'agglomération parisienne (35,1 % contre 15 %). C'est plus particulièrement le cas des immigrés venus d'Afrique subsaharienne (58 %) et des pays d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam (62 %). Au total, les deux tiers des immigrés résident dans des unités urbaines d'au moins 100 000 habitants, contre moins de la moitié pour le reste de la population. Seulement 10 % des immigrés vivent dans une commune rurale. Alors que 3 % des ruraux sont immigrés, 15,7 % des habitants de l'agglomération parisienne le sont. Entre ces extrêmes, la part de la population immigrée augmente avec la taille de l'unité urbaine.

Les immigrés sont très inégalement répartis dans l'Hexagone. Leur présence est plus forte dans la **région** parisienne, la façade est du pays et les régions méridionales. En 1999, l'Île-de-France est la première région de résidence des immigrés : 14,7 % de ses habitants le sont. Cette part atteint 21,8 % dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans les zones frontalières des Pyrénées, des Alpes et du pourtour méditerranéen (dont la Corse), de nombreux immigrés sont présents. Les départements industriels ou urbanisés (Haute-Savoie, Rhône, Isère, Haut-Rhin, Moselle) sont également dans ce cas. À l'opposé, les départements de l'ouest de la France comptent très peu d'immigrés. La Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie sont les régions où la présence des immigrés est la plus faible (moins de 2 % de la population).

Entre 1990 et 1999, la part des immigrés s'est renforcée non seulement en Île-de-France et en Alsace, mais aussi dans les régions de l'ouest où ils étaient peu présents. À l'inverse, leur présence a reculé dans les anciennes régions industrielles et en Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA).

La proximité avec le **pays d'origine** ou la répartition de l'activité économique (industrie, agriculture, tertiaire) sur le territoire explique fortement la localisation des immigrés en France. Ainsi, les immigrés venus d'Espagne et d'Italie résident plus souvent près de leurs frontières d'origine : 19,8 % des originaires d'Espagne vivent en Languedoc-Roussillon et 39,9 % des originaires d'Italie habitent en PACA ou en Rhône-Alpes. Les immigrés venus d'Italie sont aussi assez nombreux à vivre dans l'ancien bassin minier de la Lorraine. Les originaires du Portugal sont quant à eux davantage implantés dans les départements du centre de l'Hexagone et dans la proche et grande banlieue francilienne. Les immigrés d'origine algérienne sont plus nombreux à vivre dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de Seine-Saint-Denis ou du Nord, soit pour des raisons de proximité avec leur pays de naissance, soit du fait de leur présence importante dans l'industrie métallurgique ou mécanique. En dehors des Hauts-de-Seine et du Nord, les originaires du Maroc sont davantage présents dans les départements méridionaux à vocation agricole (Corse, Vaucluse, Hérault, Gard, Lot-et-Garonne, etc.). Enfin, six immigrés sur dix provenant d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Cambodge, Laos, Vietnam) vivent en Île-de-France : ils y occupent essentiellement des emplois dans le secteur tertiaire.

### DÉFINITION

✓ **Agglomération, unité urbaine, commune rurale** : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes tel qu'aucune habitation ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et abritant au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération. Les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine sont dites rurales.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Desplanques G. (1996), « La répartition des personnes d'origine étrangère en France », *Espace, populations, sociétés*.
- ✓ Desplanques G. (2003), « Les immigrés en ville », *Données urbaines 4*.

### 1 - Population immigrée selon la catégorie de commune en 1999

en %

| Catégorie de commune                           | Part des immigrés dans la population | Répartition de la population |              |
|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------|
|  |                                      | Non immigrée                 | Immigrée     |
| Commune rurale                                 | 3,0                                  | 25,6                         | 9,9          |
| Unité urbaine de moins de 20 000 habitants     | 5,0                                  | 17,4                         | 11,6         |
| Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants     | 6,8                                  | 13,5                         | 12,5         |
| Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants | 7,9                                  | 28,5                         | 30,9         |
| Unité urbaine de Paris                         | 15,7                                 | 15,0                         | 35,1         |
| <b>Ensemble</b>                                | <b>7,4</b>                           | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b> |

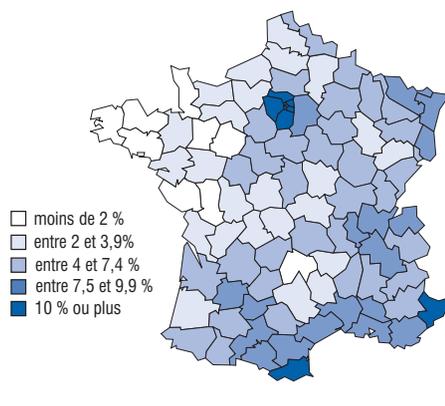
Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

### 2 - Population immigrée par région en 1990 et 1999

| Région                         | Part des immigrés dans la population de la région (en %) |            | Population immigrée (en milliers) |
|--------------------------------|--|------------|-----------------------------------|
|                                | 1990   | 1999       | 1999                              |
| Alsace                         | 7,9  | 8,5        | 148                               |
| Aquitaine                      | 5,5  | 5,4        | 159                               |
| Auvergne                       | 4,6  | 4,3        | 57                                |
| Basse-Normandie                | 1,9  | 2,0        | 28                                |
| Bourgogne                      | 5,5  | 5,1        | 83                                |
| Bretagne                       | 1,2  | 1,6        | 46                                |
| Centre                         | 5,0  | 5,0        | 121                               |
| Champagne-Ardenne              | 5,4  | 4,9        | 65                                |
| Corse                          | 10,5   | 10,0       | 26                                |
| Franche-Comté                  | 6,2  | 5,9        | 66                                |
| Haute-Normandie                | 3,5  | 3,6        | 63                                |
| Île-de-France                  | 14,0   | 14,7       | 1 611                             |
| Languedoc-Roussillon           | 9,4  | 8,9        | 205                               |
| Limousin                       | 3,3  | 3,7        | 26                                |
| Lorraine                       | 7,9  | 7,4        | 171                               |
| Midi-Pyrénées                  | 7,0  | 6,8        | 174                               |
| Nord - Pas-de-Calais           | 4,8  | 4,3        | 173                               |
| Pays de la Loire               | 1,6  | 1,9        | 62                                |
| Picardie                       | 4,7  | 4,4        | 81                                |
| Poitou-Charentes               | 2,1  | 2,4        | 39                                |
| Provence - Alpes - Côte d'Azur | 10,2   | 9,5        | 430                               |
| Rhône-Alpes                    | 8,8  | 8,4        | 472                               |
| <b>France métropolitaine</b>   | <b>7,4</b>   | <b>7,4</b> | <b>4 306</b>                      |

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

### 3 - Part des immigrés dans la population par département en 1999



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

## 5.4 TYPE DE LOGEMENT ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Être **propriétaire** de son logement est étroitement lié au niveau de ses revenus. Disposant en moyenne de revenus moins élevés, les immigrés ne peuvent fournir de gros efforts financiers pour l'acquisition d'un logement. En outre, certains ne se considèrent que provisoirement fixés en France. En 2002, 35 % des ménages immigrés sont propriétaires de leur logement, contre 57 % des ménages non immigrés. À revenu comparable, les différences subsistent, mais sont plus faibles. En particulier, parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus élevés, 66 % des ménages immigrés sont propriétaires, contre 71 % des ménages non immigrés. Le moindre accès à la propriété des ménages immigrés ne tient pas non plus à leur plus forte présence dans les grandes villes où l'accès à la propriété est moins fréquent : à taille de commune comparable, ils sont moins souvent propriétaires de leur logement.

Présents en France depuis plus longtemps et formant plus souvent le projet d'une installation durable, les ménages immigrés dont la personne de référence a acquis la nationalité française possèdent plus souvent leur propre logement (46 % d'entre eux). Les ménages immigrés qui possèdent leur logement sont surtout d'origine européenne. Plus de la moitié des ménages originaires de l'Europe des quinze sont propriétaires : l'ancienneté de leur installation en France et la spécialisation des immigrés d'origine italienne et portugaise dans les activités du bâtiment ont favorisé un tel investissement. Plus du tiers des ménages venus d'Asie du Sud-Est possèdent également leur logement. La majorité des ménages immigrés sont **locataires** d'un logement vide (56 %). Un tiers

(32 %) loue un logement dans le secteur social. Les immigrés se sont tournés davantage vers le parc social car les logements du parc locatif privé, des grandes villes notamment, sont rares et chers. En particulier, plus de la moitié des ménages originaires du Maghreb résident dans un logement du secteur social. C'est également le cas pour une part élevée des immigrés venus de Turquie ou d'Afrique subsaharienne. L'arrivée de ces immigrés à partir des années soixante, c'est-à-dire dans les années où le logement social a commencé à se développer, a certainement favorisé leur accès à ce type de logement.

Les ménages immigrés, notamment ceux venus des pays non communautaires, sont plus souvent que les autres locataires de meublés ou de chambres d'hôtel.

Le type d'habitation est fortement lié au fait d'être propriétaire ou locataire. En 2002, 32 % des ménages immigrés vivent en **maison individuelle**, contre 58 % des ménages non immigrés. Cela ne tient pas seulement au fait qu'ils vivent plus souvent dans des grandes villes, ni même à leur niveau de revenu : à région de résidence, taille de la commune, âge de la personne de référence, type de famille et revenu comparables, les immigrés vivent moins souvent en maison individuelle. L'habitat en maison individuelle est surtout le fait des ménages issus des anciennes vagues européennes d'immigration. Ainsi, la moitié des ménages immigrés originaires d'Europe communautaire vivent en maison individuelle. Les ménages venus d'Afrique et d'Asie résident, quant à eux, très majoritairement dans des **immeubles collectifs** ; c'est le cas de plus des trois quarts des ménages venus du Maghreb.

### DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). L'origine géographique des ménages immigrés est déterminée par le pays de naissance de la personne de référence. Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Simon P. (1996), « Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue », *Données sociales - La société française*, Insee.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

## 1 - Statut d'occupation du logement

en %

| Statut d'occupation   | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|---|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| <b>Propriétaires</b>  | <b>56</b>            | <b>57</b>            | <b>55</b>      | <b>35</b>        |
| Propriétaires non accédants   | 35                   | 36                   | 29             | 20               |
| Accédants à la propriété  | 21                   | 21                   | 26             | 15               |
| <b>Locataires d'un logement loué vide</b>                             | <b>38</b>            | <b>37</b>            | <b>40</b>      | <b>56</b>        |
| Locataires du secteur social  | 17                   | 16                   | 23             | 32               |
| Locataires du secteur privé   | 21                   | 21                   | 17             | 24               |
| <b>Autres statuts (logés gratuitement, locataires d'un meublé...)</b> | <b>6</b>             | <b>6</b>             | <b>5</b>       | <b>9</b>         |
| <b>Ensemble</b>   | <b>100</b>           | <b>100</b>           | <b>100</b>     | <b>100</b>       |

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 2 - Part de propriétaires et locataires du secteur social selon le niveau de revenu du ménage

en %

| Revenu par unité de consommation | Part de propriétaires, accédants ou non |                |                  | Part de locataires du secteur social |                |                  |
|----------------------------------|---|----------------|------------------|--------------------------------------|----------------|------------------|
|                                  | Ménages non immigrés                    | Ménages mixtes | Ménages immigrés | Ménages non immigrés                 | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
| 1 <sup>er</sup> quartile         | 41                                      | 35             | 23               | 23                                   | 39             | 42               |
| 2 <sup>e</sup> quartile          | 54                                      | 52             | 40               | 20                                   | 25             | 29               |
| 3 <sup>e</sup> quartile          | 62                                      | 61             | 49               | 14                                   | 23             | 22               |
| 4 <sup>e</sup> quartile          | 71                                      | 70             | 66               | 7                                    | 8              | 8                |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>58</b>                               | <b>55</b>      | <b>35</b>        | <b>16</b>                            | <b>23</b>      | <b>32</b>        |

Note : le 1<sup>er</sup> quartile désigne le quart des ménages ayant le revenu par unité de consommation le plus bas.

Lecture : 41 % des ménages non immigrés appartenant au quart des ménages aux revenus les plus faibles sont propriétaires ; 23 % sont locataires du secteur social.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 3 - Type de logement

en %

| Type de logement                                    | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|---|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| Maison individuelle                                 | 56                   | 58                   | 49             | 32               |
| Logement dans un immeuble collectif                 | 42                   | 40                   | 50             | 66               |
| Autre (chambre d'hôtel, construction provisoire...) | 2                    | 2                    | 1              | 2                |
| <b>Ensemble</b>                                     | <b>100</b>           | <b>100</b>           | <b>100</b>     | <b>100</b>       |

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 5.5 COÛT DU LOGEMENT

En 2002, les immigrés disposent d'un revenu total moyen inférieur à celui des non-immigrés (21 200 euros par an contre 27 600 euros), mais font face à des loyers ou remboursements d'emprunt plus importants (3 500 euros par an contre 3 100 euros). Les ménages immigrés consacrent donc une part plus élevée de leurs revenus à leur logement. Avant prise en compte des aides au logement, leur **taux d'effort brut** s'élève ainsi à 17 % contre 11 % pour les ménages non immigrés. En effet, les dépenses dédiées au logement pèsent davantage pour les ménages à bas revenus et les ménages immigrés sont plus nombreux à disposer de faibles ressources. À niveau de revenu comparable, les immigrés consacrent à leur logement une part à peine supérieure à celle des ménages non immigrés.

Si on exclut les ménages propriétaires non accédants et ceux qui sont logés gratuitement, qui n'ont aucune charge financière, les écarts entre les ménages immigrés et non immigrés diminuent légèrement : les taux d'effort bruts sont alors de 23 % et 19 %. C'est parmi les locataires du parc privé que les taux d'effort sont les plus élevés et que l'écart entre les ménages immigrés et les autres ménages est le plus marqué. Au sein des locataires du parc social, les immigrés consacrent à leur logement un effort financier proche de celui des autres ménages.

Plus de la moitié des ménages immigrés perçoivent l'allocation logement (AL) ou l'aide

personnalisée au logement (APL) contre moins du tiers des ménages non immigrés. Cet écart résulte de la faiblesse de leurs ressources : à revenu par unité de consommation comparable, les ménages immigrés ne bénéficient pas plus souvent que les autres d'une **aide au logement**.

Une fois déduites les aides au logement, les ménages immigrés consentent un **effort financier net** encore légèrement supérieur à celui des ménages non immigrés (12 % contre 10 % des revenus du ménage). Le dispositif d'aides réduit toutefois le poids financier du logement, notamment pour les ménages immigrés qui ont des revenus plus faibles et sont davantage locataires du parc social où existent des aides spécifiques. Leur taux d'effort net est de 5 points inférieur au taux brut ; la différence n'est que de 1 point pour les autres ménages. Parmi les locataires du parc social, les ménages immigrés consacrent, comparativement aux autres ménages, une part moins importante de leurs revenus pour se loger (après prise en compte des aides au logement). En particulier, un ménage immigré locataire du parc social sur six n'a aucun frais de logement, contre un sur dix pour l'ensemble des ménages de ce parc. Mais pour les accédants à la propriété ou les locataires du parc privé, les charges du logement des ménages immigrés sont encore supérieures à celles des ménages non immigrés.

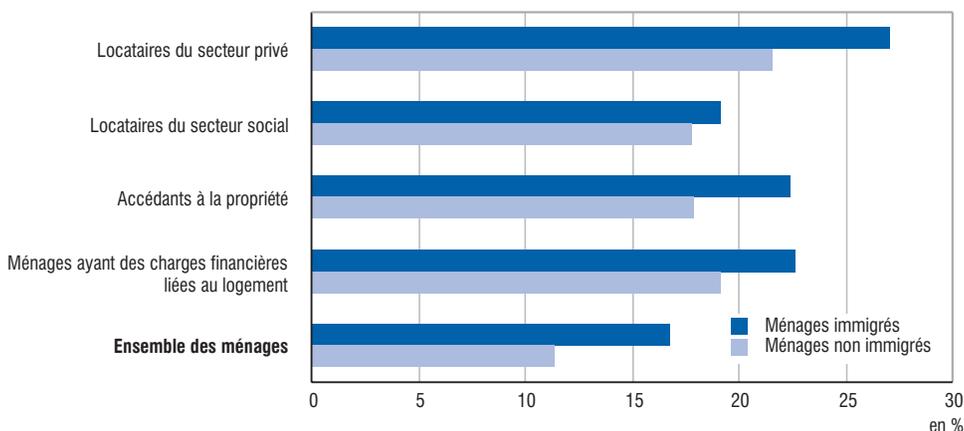
### DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.
- ✓ **Revenu par unité de consommation** : rapport entre le revenu total et le nombre d'unités de consommation (uc) du ménage. Le nombre d'uc est déterminé d'après l'échelle de l'OCDE : le premier adulte du ménage compte pour 1, chaque personne de 14 ans ou plus supplémentaire pour 0,5 et chaque personne de moins de 14 ans pour 0,3.
- ✓ **Taux d'effort brut** : part du revenu du ménage consacrée au paiement du loyer hors charges ou des remboursements d'emprunt.
- ✓ **Taux d'effort net** : part du revenu du ménage consacrée au paiement du loyer hors charges ou des remboursements d'emprunt, déduction faite des aides éventuelles au logement.

### POUR EN SAVOIR PLUS

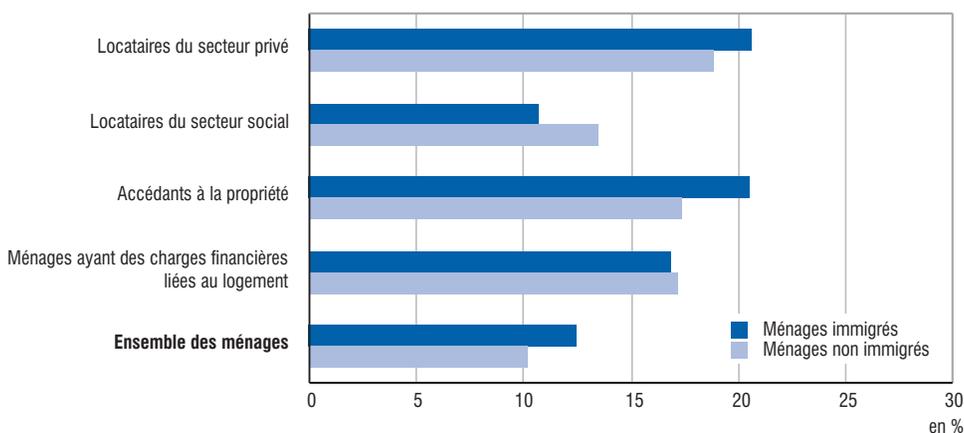
- ✓ Driant J.-C., Rieg C. (2004), « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *Insee Première*, n° 950.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

## 1 - Taux d'efforts bruts



Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 2 - Taux d'efforts nets



Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 3 - Part des ménages bénéficiant d'une aide au logement (AL ou APL) selon les revenus du ménage

| Revenu par unité de consommation | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup> quartile         | 76,4                 | 76,7                 | 74,4           | 75,5             |
| 2 <sup>e</sup> quartile          | 37,7                 | 37,6                 | 31,4           | 42,0             |
| 3 <sup>e</sup> quartile          | 7,4                  | 7,2                  | 10,1           | 8,5              |
| 4 <sup>e</sup> quartile          | 1,8                  | 1,5                  | 3,1            | 7,8              |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>32,1</b>          | <b>30,0</b>          | <b>30,1</b>    | <b>53,1</b>      |

Champ : ménages propriétaires accédants ou locataires.

Note : le 1<sup>er</sup> quartile désigne les 25 % des ménages ayant le revenu par unité de consommation le plus bas.

Lecture : 75,5 % des ménages immigrés appartenant au quart des ménages aux revenus les plus faibles perçoivent l'allocation logement (AL) ou l'aide personnalisée au logement (APL).

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 5.6 CONFORT DU LOGEMENT

En 2002, la quasi-totalité des ménages, immigrés ou non, vivent dans des logements équipés du **confort sanitaire** minimum (eau courante, w.-c. intérieurs, douche ou baignoire). À l’opposé, les ménages qui ont au mieux l’eau courante sans aucun autre équipement sont très minoritaires (0,8 %), mais sont légèrement plus nombreux parmi les ménages immigrés (1,3 %), notamment ceux originaires du Maghreb (2,5 %). Les différences entre les conditions de logement des ménages immigrés et des autres ménages résident davantage dans la qualité de vie dans le logement mesurée à travers sa taille, les problèmes d’humidité, le bruit, etc.

Les immigrés habitent en moyenne dans des logements plus petits que les non-immigrés (75,1 m<sup>2</sup> contre 90,6 m<sup>2</sup>) et sont plus nombreux à y vivre (2,9 personnes contre 2,3). Les ménages immigrés, notamment ceux originaires du Maghreb, sont ainsi beaucoup plus souvent en situation de **surpeuplement** (28 % et 40 % contre 5 % pour les ménages non immigrés). Pour un ménage immigré sur dix, ce surpeuplement est considéré comme critique : il manque, étant donné la composition du ménage, au moins deux pièces. Cette situation concerne moins de 1 % des ménages non immigrés. Le surpeuplement est assez rare dans l’habitat individuel auquel accèdent peu les immigrés. Mais, même à type d’habitat comparable, les ménages immigrés sont encore plus souvent en situation de surpeuplement : 38 % de ceux qui vivent en appartement sont concernés contre 11 % des ménages non immigrés. Plus généralement, à type d’habitat, statut d’occupation,

revenu, région de résidence, taille de la commune, situation familiale et âge de la personne de référence comparables, les ménages immigrés sont nettement plus souvent en situation de surpeuplement.

Les ménages immigrés vivent plus souvent que les autres dans des logements souffrant d’**humidité** (27 % contre 23,5 %), mais cet écart ne concerne que les locataires du parc privé. Les ménages immigrés déclarent deux fois plus souvent que les non-immigrés avoir souffert du **froid** dans leur logement, qu’ils vivent en maison ou en appartement, qu’ils soient locataires ou propriétaires. En 2002, un ménage immigré sur trois locataire du secteur privé était dans ce cas. Les ménages immigrés ayant souffert du froid sont plus nombreux à incriminer une insuffisance de l’installation de chauffage et évoquent moins souvent que les autres ménages des raisons financières ou liées à l’isolation thermique du logement.

Le **bruit** est une nuisance fréquente, et plus encore pour les ménages immigrés, notamment pour ceux originaires des pays non communautaires : 41 % des immigrés se plaignent du bruit le jour et 29 % la nuit, contre 33 % et 17 % des ménages non immigrés. À revenu, type d’habitat et taille de la commune identiques, les immigrés restent plus nombreux à subir cette gêne. Les nuisances sonores liées au voisinage ou aux parties communes sont plus souvent mentionnées par les ménages immigrés, ce qui s’explique en grande partie par le fait qu’ils vivent plus souvent dans des appartements du parc social.

### DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d’un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l’inverse.
- ✓ **Surpeuplement** : un logement est considéré comme surpeuplé s’il compte moins de pièces que la norme suivante : deux pièces pour une personne seule ou un couple ; plus une pièce pour deux enfants s’ils sont de même sexe et ont moins de 19 ans, ou de sexe différent et moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant ; plus une pièce pour les éventuelles personnes hors famille non célibataires et les célibataires de 19 ans ou plus. Le logement est dit en peuplement normal s’il compte autant de pièces que cette norme et en sous-peuplement s’il en compte plus.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Jacquot A. (2003), « De plus en plus de maisons individuelles », *Insee Première*, n° 885.
- ✓ Simon P. (1996), « Les immigrés et le logement : une singularité qui s’atténue », *Données sociales - La société française*, Insee.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

## 1 - Le confort du logement

en %

| Confort sanitaire                                    | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|--|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| Sans eau ou eau courante seulement                   | 0,8                  | 0,8                  | 0,3            | 1,3              |
| Eau, w.-c. intérieurs, sans installation sanitaire   | 0,8                  | 0,9                  | 0,3            | 0,5              |
| Eau, installation sanitaire, sans w.-c. intérieurs   | 0,9                  | 0,8                  | 0,3            | 1,8              |
| W.-c. intérieurs, baignoire, sans chauffage central* | 6,9                  | 7,1                  | 6,1            | 5,6              |
| W.-c. intérieurs, baignoire, avec chauffage central* | 90,6                 | 90,5                 | 93,0           | 90,8             |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>100,0</b>         | <b>100,0</b>         | <b>100,0</b>   | <b>100,0</b>     |

\* Chauffage mixte, urbain, individuel électrique ou par chaudière individuelle ou collective.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 2 - Taille et peuplement des logements

|   | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|---|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| Nombre moyen de personnes               | 2,4                  | 2,3                  | 3,2            | 2,9              |
| Nombre moyen de pièces                  | 4,0                  | 4,0                  | 4,1            | 3,5              |
| Surface moyenne en m <sup>2</sup>       | 89,6                 | 90,6                 | 92,7           | 75,1             |
| Surface moyenne par personne            | 37,5                 | 39,2                 | 29,3           | 26,1             |
| Nombre moyen de pièces par personne     | 1,7                  | 1,7                  | 1,3            | 1,2              |
| <b>Indicateur de peuplement* (en %)</b> |                      |                      |                |                  |
| Sous-peuplement                         | 72,0                 | 74,9                 | 65,2           | 41,4             |
| Peuplement normal                       | 21,0                 | 20,1                 | 24,4           | 30,2             |
| Surpeuplement                           | 7,0                  | 5,0                  | 10,4           | 28,4             |

\* Champ restreint aux ménages de deux personnes ou plus.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 3 - Perception du bruit (fenêtres fermées)

en %

|                                    | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| <b>Bruits perçus le jour (a+b)</b> | <b>33,3</b>          | <b>32,6</b>          | <b>34,8</b>    | <b>41,4</b>      |
| Rares ou inexistantes              | 66,7                 | 67,4                 | 65,2           | 58,6             |
| Assez fréquents (a)                | 22,6                 | 22,2                 | 23,6           | 27,2             |
| Très fréquents (b)                 | 10,7                 | 10,4                 | 11,2           | 14,2             |
| <b>Bruits perçus la nuit (a+b)</b> | <b>18,2</b>          | <b>17,3</b>          | <b>20,1</b>    | <b>28,9</b>      |
| Rares ou inexistantes              | 81,8                 | 82,7                 | 79,9           | 71,1             |
| Assez fréquents (a)                | 13,7                 | 13,1                 | 14,8           | 20,7             |
| Très fréquents (b)                 | 4,5                  | 4,2                  | 5,3            | 8,2              |

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 5.7 MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

En 2002, un quart des ménages immigrés ont changé de logement depuis 1997, soit la même proportion que pour les autres ménages. Mais la **mobilité** des immigrés s'effectue dans un périmètre plus restreint : 56 % des ménages immigrés qui ont déménagé entre 1997 et 2002 sont restés dans la même commune contre 38 % des ménages non immigrés. Cette différence ne tient pas seulement au fait que les immigrés sont plus nombreux à vivre dans des grandes villes, où la mobilité s'effectue plus souvent au sein de la commune. Les ménages originaires des pays de l'Union européenne, présents depuis longtemps en France et plus souvent déjà propriétaires, se caractérisent par une très grande stabilité : en 2002, 83 % d'entre eux habitent dans le même logement qu'en 1997. À l'inverse, les ménages immigrés venus d'un pays hors de l'Europe communautaire sont très mobiles : 32 % ont changé de logement depuis 1997. Mais leur mobilité se réalise très souvent au sein de la même commune : pour seulement 41 % d'entre eux, le déménagement a entraîné un changement de commune.

Pour les ménages immigrés, le changement de logement s'accompagne moins souvent d'un **changement de statut d'occupation**. Ainsi, les deux tiers des ménages immigrés locataires du parc social ont déménagé pour un autre logement social, contre moins de la moitié des ménages non immigrés dans la même situation. De même, leur déménagement traduit moins souvent l'accès à la propriété : seul un ménage immigré locataire du parc privé sur cinq a quitté son logement pour devenir propriétaire contre un sur trois pour les ménages non immigrés. Le changement de logement est, pour les ménages immigrés, deux fois moins souvent l'occasion d'aller vivre en maison individuelle : seulement 17 % des ménages immigrés résidant en appartement ont accédé entre 1997 et

2002 à l'habitat individuel, contre 37 % des ménages non immigrés.

Les ménages immigrés disent plus souvent avoir déménagé pour disposer d'un logement plus grand ou pour des **raisons** financières : 22 % des ménages immigrés, mais seulement 12 % des ménages non immigrés, avancent comme raison principale le fait d'avoir un logement plus grand. Ces motifs sont particulièrement cités par les ménages originaires du Maghreb. À l'inverse, les ménages immigrés ayant déménagé évoquent moins souvent que les autres ménages des raisons professionnelles ou familiales ou le souhait de devenir propriétaire. Ces aspirations s'expliquent en grande partie par les conditions objectives de vie des ménages immigrés : logements trop petits par rapport à la taille de leur famille, ressources financières plus faibles...

En 2002, plus du tiers des ménages immigrés souhaitent déménager ou pensent qu'ils vont être contraints de le faire contre un quart des ménages non immigrés. Les ménages immigrés désirent surtout trouver un logement plus grand. Ils n'envisagent pas forcément d'accéder à la propriété ou d'avoir une maison individuelle. Par ailleurs, parmi les ménages immigrés qui envisagent de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif, 42 % ont déposé une **demande de HLM**, contre seulement 24 % des ménages non immigrés. Les délais d'obtention d'un logement HLM sont plus longs pour les immigrés. La demande date d'au moins trois ans pour 21 % des ménages immigrés, contre 9 % pour les autres. Ce délai pourrait s'expliquer par la taille des ménages immigrés (les grands logements sont plus rares), mais aussi peut-être par le fait que les immigrés passent davantage par les services municipaux d'action sociale ou du logement et s'adressent moins souvent directement aux organismes HLM.

### DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Thave S. (1999), « Les étrangers et leurs logements », *Insee Première*, n° 689.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

1 - Changement de résidence entre 1997 et 2002

en %

| Changement de résidence entre 1997 et 2002                            | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|---|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| Même logement   | 74                   | 74                   | 70             | 73               |
| Autre logement  | 26                   | 26                   | 30             | 27               |
| <i>dont dans la même commune</i>                                      | <i>10</i>            | <i>10</i>            | <i>13</i>      | <i>15</i>        |
| <i>    dans une autre commune</i>                                     | <i>16</i>            | <i>16</i>            | <i>17</i>      | <i>12</i>        |
| <b>Part des déménagements ayant entraîné un changement de commune</b> | <b>62</b>            | <b>62</b>            | <b>57</b>      | <b>44</b>        |

Champ : ménages dont la personne de référence résidait en France métropolitaine en 1997 et était l'occupant en titre du logement.

Note : le type de ménage est évalué en 2002.

Lecture : 26 % de l'ensemble des ménages enquêtés en 2002 ont changé de logement depuis 1997. 60 % de ceux qui ont déménagé entre 1997 et 2002 ont changé de commune.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

2 - Raison principale du dernier déménagement

en %

| Raison principale du dernier déménagement    | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages mixtes | Ménages immigrés |
|--|----------------------|----------------------|----------------|------------------|
| Raison familiale                             | 18                   | 18                   | 15             | 15               |
| Souhait de devenir propriétaire ou locataire | 16                   | 16                   | 16             | 12               |
| Raison professionnelle                       | 15                   | 16                   | 12             | 5                |
| Besoin d'un logement plus grand              | 13                   | 12                   | 22             | 22               |
| Logement de meilleure qualité                | 8                    | 8                    | 6              | 9                |
| Le logement était provisoire                 | 4                    | 5                    | 4              | 5                |
| Changement d'environnement                   | 5                    | 5                    | 4              | 2                |
| Raison de voisinage                          | 5                    | 5                    | 7              | 5                |
| Raison financière                            | 4                    | 4                    | 3              | 7                |
| A été congédié par le propriétaire           | 3                    | 2                    | 3              | 5                |
| Autre raison                                 | 9                    | 9                    | 8              | 13               |
| <b>Ensemble</b>                              | <b>100</b>           | <b>100</b>           | <b>100</b>     | <b>100</b>       |

Champ : ménages, dont la personne de référence résidait en France métropolitaine et occupait à titre principal son logement, qui ont déménagé depuis 1997.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

3 - Demande de HLM

en %

| Demande de HLM et ancienneté    | Ensemble des ménages | Ménages non immigrés | Ménages immigrés |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| <b>Demande de HLM</b>           | <b>27</b>            | <b>24</b>            | <b>42</b>        |
| <b>Ancienneté de la demande</b> |                      |                      |                  |
| Moins de 6 mois                 | 41                   | 46                   | 25               |
| Entre 6 mois et moins d'un an   | 25                   | 25                   | 28               |
| Entre un an et moins de 3 ans   | 22                   | 20                   | 26               |
| Entre 3 ans et moins de 5 ans   | 7                    | 6                    | 9                |
| 5 ans ou plus                   | 5                    | 3                    | 12               |

Champ : ménages envisageant de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif.

Lecture : 27 % de l'ensemble des ménages envisageant de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM. Pour 40 % d'entre eux, cette demande date de moins de 6 mois.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

## 5.8 VIE EN COLLECTIVITÉ

En 1999, 160 000 adultes immigrés vivent en **collectivité**, soit 3,9 % d'entre eux contre 2 % des non-immigrés. La vie en collectivité est particulièrement fréquente pour les immigrés venus d'Afrique subsaharienne (9,1 %) ou d'Algérie (6,9 %).

Ce n'est qu'au-delà de 75 ans que les immigrés vivent moins souvent que les autres en collectivité (7,3 %, contre 10 % des non-immigrés âgés de 75 ans ou plus). Pour les non-immigrés, la présence en collectivité est très liée au cycle de vie : elle est plus répandue au début de la vie adulte (foyers d'étudiants ou de travailleurs) et aux âges les plus avancés (maisons de retraite) ; pour les immigrés, le lien est moins net. Contrairement au reste de la population, ils sont en effet nombreux à vivre en collectivité entre 55 et 65 ans. Ils résident alors le plus souvent dans des foyers de travailleurs. C'est le cas en particulier des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne : entre 55 et 65 ans, la part de ceux qui vivent en collectivité est à tout âge supérieure à 15 %.

Le **type de structure d'accueil** des immigrés diffère fortement de celui du reste de la population : les immigrés vivant en collectivité demeurent majoritairement en foyer de travailleurs (50,1 %) alors que les personnes non immigrées résident essentiellement en maison de retraite ou hospice (58,5 %). La structure par âge des immigrés n'est pas seule en cause : les immigrés de 75 ans ou plus vivent moins fréquemment en maison de retraite que le reste de la population du même âge (6,3 % contre 9,4 %). Par ailleurs, parmi les 60 ans ou plus, les immigrés sont dix fois plus nombreux que les autres à vivre en foyer de travailleurs. C'est notamment le cas des immigrés venus d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne : parmi les 60 ans ou plus, plus d'une personne sur dix originaire de ces pays est logée en foyer de travailleurs. Arrivés dans les années soixante pour travailler dans l'industrie, les

immigrés venus d'Algérie ont été nombreux à loger dans des foyers ; une grande partie d'entre eux y est restée. Les immigrés originaires d'Espagne et d'Italie, venus il y a longtemps, sont désormais âgés et sont de ce fait nombreux à résider en maison de retraite. Ainsi, plus des trois quarts des immigrés d'Italie vivant en collectivité sont dans ce cas. Parmi les 15-29 ans, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal), de Tunisie, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Cambodge, Laos, Vietnam et Turquie) habitent plus souvent que les autres en cité universitaire ou foyer d'étudiants.

Les différences s'accroissent selon le **sexe**. Les femmes immigrées vivent autant en collectivité que les autres femmes et résident globalement dans les mêmes structures. À l'inverse, les hommes immigrés sont beaucoup plus souvent hébergés en collectivité (5,4 % contre 1,6 % des hommes non immigrés). Plus précisément, les hommes immigrés vivent plus souvent en foyer de travailleurs (3,7 % contre 0,2 %) ; c'est en particulier le cas d'un homme originaire d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne sur dix. Parmi les 60 ans ou plus, c'est plus d'un immigré sur cinq originaire de ces pays qui est concerné.

Entre 1990 et 1999, le nombre d'hommes immigrés résidant en foyer a reculé de 20 %, passant de 96 100 à 76 800. Dans le même temps, la structure par âge de leurs résidents s'est nettement décalée vers les âges les plus élevés. En 1999, plus du quart des immigrés habitant en foyer de travailleurs sont âgés de 60 ans ou plus, contre seulement un dixième en 1990. Le vieillissement des immigrés dans les foyers de travailleurs est particulièrement net pour les hommes venus d'Algérie : en 1999, près de la moitié d'entre eux ont au moins 60 ans alors qu'ils n'étaient qu'un sur cinq dans ce cas en 1990.

### DÉFINITION

✓ **Collectivités** : elles sont composées des foyers de travailleurs, des cités universitaires ou foyers d'étudiants, des maisons de retraite ou hospices, des établissements de soins de longue durée, des communautés religieuses, des établissements pour adultes handicapés et des centres d'hébergement ou d'accueil. Les établissements (internat, caserne, établissement pénitentiaire) ne font pas partie des collectivités.

### POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Mesrine A., Thave S. (1999), « Vieillir en France quand on est immigré », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Vie en collectivité et type de structure

en %

| Pays d'origine               | Foyer de travailleurs |                     | Cité universitaire ou foyer d'étudiants |                | Maison de retraite, hospice, établissement de soins de longue durée |                     | Autre collectivité | Ensemble des collectivités |
|------------------------------|-----------------------|---------------------|---|----------------|---|---------------------|--------------------|----------------------------|
|                              | Ensemble              | dont 60 ans ou plus | Ensemble                                | dont 15-29 ans | Ensemble  | dont 75 ans ou plus |                    |                            |
| <b>Population totale</b>     | <b>0,3</b>            | <b>0,3</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,2</b>     | <b>1,1</b>  | <b>9,2</b>          | <b>0,4</b>         | <b>2,1</b>                 |
| <b>Non-immigrés</b>          | <b>0,2</b>            | <b>0,1</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,1</b>     | <b>1,1</b>  | <b>9,4</b>          | <b>0,4</b>         | <b>2,0</b>                 |
| <b>Ensemble des immigrés</b> | <b>1,9</b>            | <b>3,4</b>          | <b>0,7</b>                              | <b>3,4</b>     | <b>0,7</b>  | <b>6,3</b>          | <b>0,6</b>         | <b>3,9</b>                 |
| Espagne                      | 0,1                   | 0,1                 | 0,5                                     | 13,0           | 1,4   | 6,0                 | 0,4                | 2,4                        |
| Italie                       | 0,1                   | 0,1                 | 0,2                                     | 7,2            | 1,8   | 6,0                 | 0,3                | 2,4                        |
| Portugal                     | 0,2                   | 0,4                 | 0,0                                     | 0,4            | 0,2   | 3,6                 | 0,2                | 0,6                        |
| Autres pays de l'UE à 15     | 0,2                   | 0,1                 | 1,1                                     | 7,1            | 1,1   | 6,9                 | 0,6                | 3,0                        |
| Autres pays d'Europe         | 0,4                   | 0,3                 | 0,7                                     | 4,1            | 2,2   | 8,4                 | 1,1                | 4,4                        |
| Algérie                      | 5,5                   | 16,1                | 0,3                                     | 1,8            | 0,6   | 7,1                 | 0,5                | 6,9                        |
| Maroc                        | 2,4                   | 6,8                 | 0,8                                     | 2,9            | 0,2   | 2,4                 | 0,5                | 3,9                        |
| Tunisie                      | 3,4                   | 5,1                 | 0,6                                     | 4,6            | 0,5   | 4,5                 | 0,3                | 4,8                        |
| Afrique subsaharienne        | 6,1                   | 13,2                | 1,6                                     | 4,6            | 0,2   | 4,3                 | 1,2                | 9,1                        |
| Turquie                      | 1,1                   | 3,6                 | 0,2                                     | 0,5            | 0,2   | 5,3                 | 0,2                | 1,7                        |
| Cambodge, Laos, Vietnam      | 0,5                   | 0,8                 | 0,5                                     | 3,3            | 0,4   | 4,4                 | 0,4                | 1,8                        |
| Autres pays d'Asie           | 0,7                   | 0,5                 | 1,4                                     | 5,7            | 0,2   | 6,4                 | 0,9                | 3,2                        |
| Amérique, Océanie            | 0,3                   | 0,9                 | 1,9                                     | 2,1            | 0,4   | 3,9                 | 1,2                | 3,8                        |
| <b>Ensemble des hommes</b>   | <b>0,6</b>            | <b>0,7</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,2</b>     | <b>0,7</b>  | <b>5,5</b>          | <b>0,4</b>         | <b>2,0</b>                 |
| <b>Hommes non immigrés</b>   | <b>0,2</b>            | <b>0,1</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,0</b>     | <b>0,7</b>  | <b>5,6</b>          | <b>0,4</b>         | <b>1,6</b>                 |
| <b>Hommes immigrés</b>       | <b>3,7</b>            | <b>6,5</b>          | <b>0,7</b>                              | <b>3,6</b>     | <b>0,4</b>  | <b>3,8</b>          | <b>0,6</b>         | <b>5,4</b>                 |
| Algérie                      | 9,6                   | 24,2                | 0,4                                     | 2,0            | 0,5   | 4,1                 | 0,8                | 11,3                       |
| Afrique subsaharienne        | 11,1                  | 21,4                | 2,0                                     | 6,4            | 0,1   | 3,3                 | 1,2                | 14,5                       |
| <b>Ensemble des femmes</b>   | <b>0,1</b>            | <b>0,0</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,3</b>     | <b>1,5</b>  | <b>11,3</b>         | <b>0,4</b>         | <b>2,3</b>                 |
| <b>Femmes non immigrées</b>  | <b>0,1</b>            | <b>0,0</b>          | <b>0,3</b>                              | <b>1,2</b>     | <b>1,6</b>  | <b>11,6</b>         | <b>0,4</b>         | <b>2,4</b>                 |
| <b>Femmes immigrées</b>      | <b>0,1</b>            | <b>0,1</b>          | <b>0,6</b>                              | <b>3,2</b>     | <b>1,0</b>  | <b>8,0</b>          | <b>0,5</b>         | <b>2,2</b>                 |

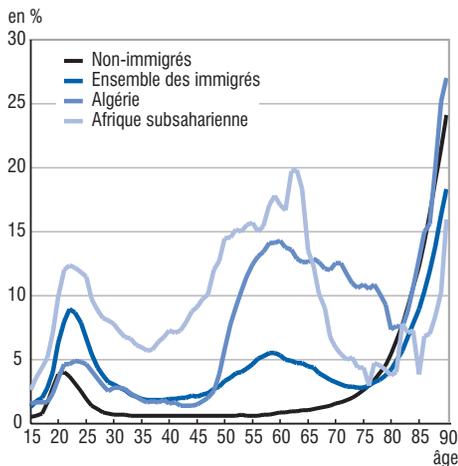
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les autres collectivités incluent ici les centres d'hébergement, les établissements pour adultes handicapés et les communautés religieuses.

Lecture : 2,1 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivent en collectivité ; 0,3 % sont en foyer de travailleurs. Parmi les 60 ans ou plus, cette proportion est la même.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

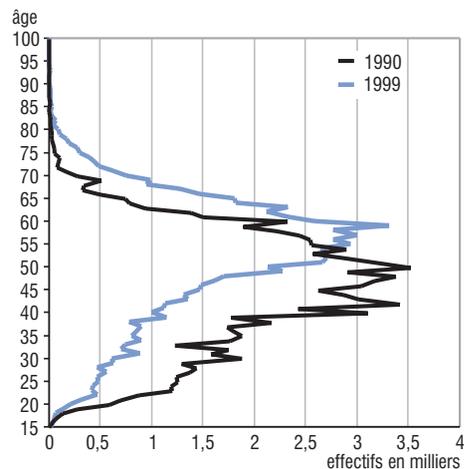
2 - Part de personnes vivant en collectivité selon l'âge



Lecture : en 1999, 3,9 % des personnes non immigrées âgées de 20 ans résident en collectivité.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Pyramide des âges des hommes immigrés résidant en foyer de travailleurs en 1990 et 1999



Champ : hommes immigrés âgés de 15 ans ou plus vivant en foyer de travailleurs.

Lecture : en 1990, 2 324 hommes immigrés logés en foyer de travailleurs avaient 60 ans ; en 1999, ils étaient 2 584 à avoir cet âge.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

## 5.9 LOISIRS

Les **sorties et activités culturelles** des adultes immigrés sont moins nombreuses et moins diversifiées que celles des non-immigrés. Ainsi, sur la période 1999-2003, un immigré sur six n'a pratiqué aucune des six activités culturelles suivantes : lecture, cinéma, théâtre ou concerts, visite d'expositions ou de monuments historiques, écoute de musique, pratiques artistiques en amateur (musique, peinture, théâtre...); ce n'est le cas que d'un non-immigré sur dix. De plus, seuls 12 % des immigrés cumulent cinq ou six de ces activités, contre 19 % des non-immigrés. En particulier, 46 % des immigrés ont lu au moins un livre pendant l'année, contre 61 % des non-immigrés. De même, 39 % ont été au moins une fois au cinéma, contre 53 % pour le reste de la population. Seule l'écoute de la musique est une pratique aussi répandue chez les immigrés et les non-immigrés : les trois quarts déclarent avoir écouté de la musique au cours des douze derniers mois. À sexe, âge, niveau d'études et revenu comparables, les différences de pratique ou de sorties entre immigrés et non-immigrés s'atténuent, mais se maintiennent.

La télévision est le **média** le plus répandu au sein de la population, tant parmi les immigrés

que les non-immigrés : près de 90 % d'entre eux la regardent quotidiennement. L'écoute de la radio est également très fréquente, mais un peu moins pour les immigrés (69 % contre 79 %). Si les immigrés lisent aussi souvent que les autres des quotidiens nationaux, ils sont moins nombreux à lire la presse quotidienne régionale et des magazines ou journaux d'information générale.

Moins nombreux à pratiquer un **sport**, les immigrés vont également moins souvent assister à des manifestations sportives, quel que soit leur âge ou leur sexe.

Les immigrés, hommes et femmes, bricolent ou jardinent moins que le reste de la population ; mais les immigrées effectuent un peu plus souvent des travaux de couture, de tricot ou de broderie que le reste des femmes.

Les fortes **différences sexuées** qui structurent les activités culturelles ou de loisirs se retrouvent parmi les immigrés : pour eux comme pour le reste de la population, la lecture, avoir une vie culturelle intense ou la couture, le tricot et la broderie sont davantage le fait des femmes ; lire la presse quotidienne, régionale ou nationale, pratiquer du sport, assister à une manifestation sportive ou encore bricoler et jardiner sont des activités masculines.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Muller L. (2005), « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première*, n° 1008.
- ✓ Tavan C. (2003), « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises pendant l'enfance », *Insee Première*, n° 883.

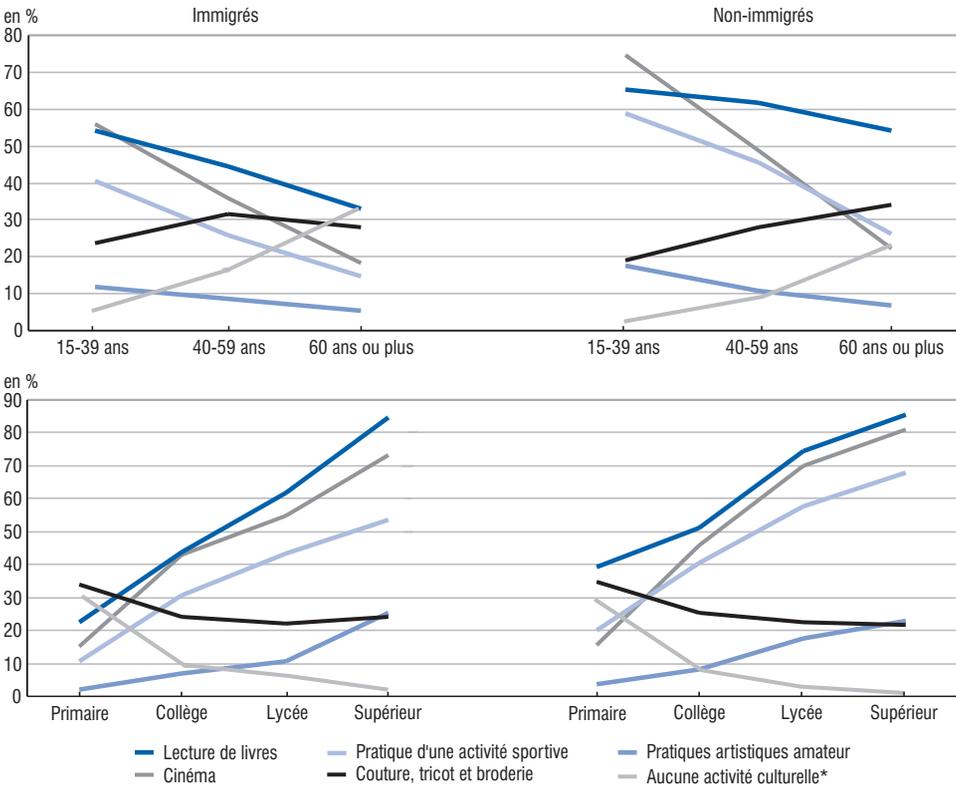
1 - Activités culturelles et de loisirs au cours des douze derniers mois

en %

|  | Immigrés |        |        | Non-immigrés |        |        |
|--|----------|--------|--------|--------------|--------|--------|
|  | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble     | Hommes | Femmes |
| Lecture de livres  | 46       | 38     | 53     | 61           | 52     | 70     |
| Cinéma   | 39       | 37     | 41     | 53           | 53     | 53     |
| Théâtre ou concert   | 21       | 19     | 23     | 31           | 29     | 33     |
| Exposition, musée ou monument historique                   | 34       | 31     | 37     | 47           | 45     | 48     |
| Écoute de la musique                                       | 73       | 71     | 76     | 75           | 74     | 76     |
| Pratiques artistiques amateur                              | 9        | 8      | 10     | 13           | 12     | 13     |
| Aucune de ces 6 activités                                  | 16       | 18     | 15     | 10           | 11     | 9      |
| 5 ou 6 de ces activités                                    | 12       | 8      | 15     | 19           | 17     | 22     |
| Écoute quotidienne de la télévision                        | 88       | 88     | 89     | 85           | 84     | 85     |
| Écoute quotidienne de la radio                             | 69       | 72     | 67     | 79           | 80     | 77     |
| Lecture de quotidien national                              | 31       | 35     | 27     | 29           | 33     | 25     |
| Lecture de quotidien régional                              | 45       | 51     | 39     | 65           | 68     | 63     |
| Lecture de magazines ou de journaux d'information générale | 44       | 40     | 48     | 52           | 50     | 53     |
| Pratique d'une activité sportive                           | 29       | 33     | 25     | 46           | 50     | 42     |
| Manifestation sportive                                     | 22       | 32     | 13     | 31           | 42     | 22     |
| Bricolage, jardinage                                       | 53       | 62     | 45     | 69           | 78     | 61     |
| Couture, tricot et broderie                                | 28       | 3      | 51     | 26           | 4      | 46     |

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.

2 - Quelques pratiques de loisirs selon l'âge et selon le niveau d'études



\* Parmi : lecture, cinéma, théâtre ou concerts, visite d'expositions ou de monuments historiques, écoute de musique, pratiques artistiques en amateur.

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.

## 5.10 SANTÉ

Les immigrés ont une moins bonne opinion de leur **état de santé** que les non-immigrés : sur la période 1999-2003, 14 % le considèrent comme médiocre, mauvais ou très mauvais, 26 % comme moyen et 60 % s'estiment en bonne ou très bonne santé (contre respectivement 8 %, 21 % et 71 % pour les non-immigrés). Pour tous, l'appréciation de l'état de santé devient plus négative avec l'âge, mais ceci est particulièrement marqué chez les immigrés : parmi les 60 ans ou plus, un immigré sur trois estime avoir une santé médiocre, mauvaise ou très mauvaise, contre seulement un non-immigré sur cinq. À sexe, âge et revenus comparables ces différences de jugement sur leur état de santé se réduisent, mais persistent. Les immigrés sont par ailleurs aussi souvent que les autres suivis pour une maladie grave ou chronique sans qu'il soit possible de savoir s'ils souffrent effectivement aussi souvent de telles pathologies, ou s'ils en souffrent plus fréquemment, mais sont moins suivis médicalement.

Les immigrés déclarent plus souvent avoir souffert de **problèmes dentaires** au cours de l'année passée, mais ils sont un peu moins nombreux à avoir consulté un dentiste sur la même période. La consultation d'un dentiste est chez les immigrés plus souvent liée à une douleur dentaire : parmi les personnes ayant fait appel à un dentiste au cours de l'année, 58 % des immigrés avaient souffert des dents pendant cette même année, contre seulement 43 % pour les non-immigrés. La faiblesse de leurs revenus explique en partie le fait qu'ils sont moins nombreux à aller chez le dentiste lorsqu'ils n'ont pas de douleur particulière.

Les immigrés sont moins nombreux que les non-immigrés à porter des **lunettes** ou des lentilles de contact (57 % contre 65 %). Pourtant, quand ils n'en ont pas, ils estiment un peu plus souvent qu'ils en auraient besoin

(18 % contre 14 %). Le coût d'un tel équipement n'explique pas entièrement ces différences : à sexe, âge et revenus identiques, les immigrés sont moins nombreux à corriger leur vue.

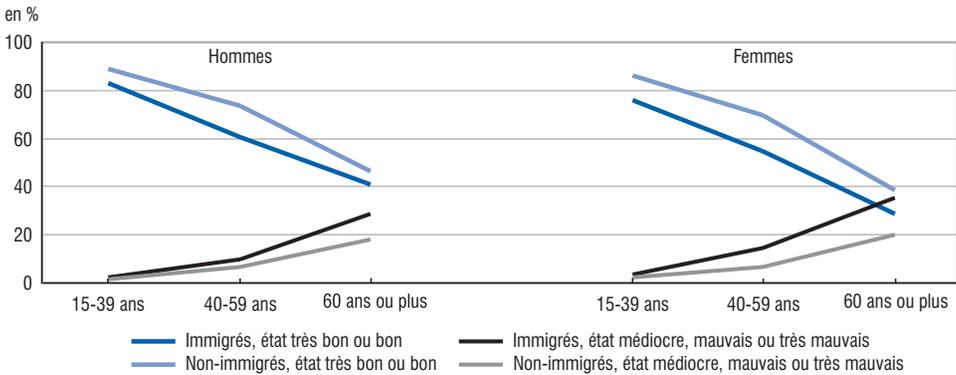
Malgré leur moins bon état de santé déclaré, les immigrés ont autant **recours au système de soin** que les autres, voire un peu moins dans le cas du généraliste. En effet, 80 % des immigrés ont consulté un généraliste au cours de l'année, contre 85 % des non-immigrés. En revanche, ils ont aussi souvent vu un spécialiste, effectué des examens médicaux à titre préventif ou consommé des médicaments sur une longue période (au moins un mois). Lorsqu'ils déclarent un état de santé moyen, médiocre ou mauvais, les immigrés ont aussi souvent que les autres sollicité un médecin (généraliste, spécialiste ou à titre préventif), mais ont moins souvent consommé des médicaments de façon prolongée. Chez les immigrés comme chez les autres, les femmes ont davantage recours au système de soins que les hommes. En particulier, elles consultent plus souvent un généraliste ou un spécialiste ; ceci peut s'expliquer par le fait qu'elles sont soumises à un suivi gynécologique tout au long de leur vie (contraception, grossesse...), mais aussi parce qu'elles sont plus nombreuses à consulter dans un but préventif.

En raison de la faiblesse de leurs revenus, les immigrés bénéficient moins souvent d'une mutuelle ou d'une assurance médicale prenant en charge une partie de leurs **dépenses de santé** (62 % contre 87 %). Ils sont plus nombreux à n'être pas du tout remboursés ou seulement par la Sécurité sociale (22 % contre 6 %), ou à n'avoir aucun frais de santé car bénéficiant de dispositifs destinés aux personnes à faibles ressources (Couverture maladie universelle) ou aux personnes souffrant de certaines affections de longue durée (15 % contre 8 %).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C. (2002), « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee Première*, n° 869.
- ✓ Dumartin S. (2000), « Les trois quarts des Français se considèrent en bonne santé », *Insee Première*, n° 702.

## 1 - Opinion sur l'état de santé selon le sexe et l'âge



## 2 - Recours au système de santé et prise en charge des frais médicaux

en %

|   | Immigrés |           |           |                | Non-immigrés |           |           |                |
|---|----------|-----------|-----------|----------------|--------------|-----------|-----------|----------------|
|   | Ensemble | 15-39 ans | 40-59 ans | 60 ans ou plus | Ensemble     | 15-39 ans | 40-59 ans | 60 ans ou plus |
| <b>Recours au système de soin</b>                                     |          |           |           |                |              |           |           |                |
| Consultation d'un généraliste   | 80       | 72        | 80        | 93             | 85           | 82        | 82        | 93             |
| Consultation d'un spécialiste   | 56       | 50        | 55        | 68             | 58           | 53        | 59        | 65             |
| Consultation d'un dentiste  | 46       | 46        | 49        | 41             | 51           | 56        | 54        | 42             |
| Être suivi régulièrement pour une maladie grave ou chronique          | 30       | 11        | 29        | 59             | 30           | 12        | 30        | 59             |
| Avoir effectué des examens médicaux à titre préventif                 | 43       | 34        | 45        | 53             | 43           | 34        | 48        | 50             |
| Avoir consommé des médicaments sur une longue période                 | 43       | 21        | 42        | 78             | 43           | 19        | 44        | 80             |
| Avoir effectué un séjour d'au moins une nuit dans un hôpital          | 15       | 10        | 13        | 25             | 13           | 11        | 11        | 19             |
| <b>Douleurs dentaires et port de lunettes</b>                         |          |           |           |                |              |           |           |                |
| Avoir souffert des dents  | 33       | 32        | 37        | 29             | 28           | 32        | 27        | 23             |
| Port de lunettes ou de lentilles                                      | 57       | 31        | 63        | 87             | 65           | 39        | 75        | 95             |
| Lunettes ou lentilles nécessaires*                                    | 18       | 9         | 30        | 45             | 14           | 9         | 30        | 32             |
| <b>Prise en charge des frais médicaux</b>                             |          |           |           |                |              |           |           |                |
| Pas remboursé ou seulement remboursement sécurité sociale             | 22       | 31        | 20        | 14             | 6            | 7         | 5         | 5              |
| Remboursement sécurité sociale + mutuelle ou assurance complémentaire | 62       | 57        | 66        | 63             | 87           | 87        | 89        | 83             |
| Aucun frais (100 %, carte-santé...)                                   | 15       | 12        | 14        | 23             | 8            | 6         | 6         | 12             |

\* Champ restreint aux personnes ne portant ni lunettes, ni lentilles.

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.